



ZSC « Vallée du Gardon de Saint-Jean » - FR9101368

9^{ème} réunion du Comité de Pilotage Natura 2000
20 février 2017



Compte-rendu de réunion et relevé de décisions

Date de la réunion : 20/02/2017	Lieu de la réunion : Saumane (foyer socioculturel)
Objet de la réunion : Bilan de l'année 2016 – Programme 2017 – Election structure animatrice	
Compte-rendu rédigé par : Karen JOYAUX – Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
PERSONNES PRESENTES A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	
François ABBOU, Président du comité de pilotage, Maire de Peyrolles, conseiller communautaire à la CC Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires Karen JOYAUX, chargée de mission Natura 2000, CC Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
Collège des services de l'état et établissements publics Patrice BENOIT, chargé de mission Natura 2000, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard Cédric MAZAURIC, technicien forestier, Office National des Forêts Jeannine BOURRELY, Présidente, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) du Languedoc-Roussillon Christine BOYER, technicienne, CRPF Gard	
Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales Louise SALATHE, Conseillère municipale, référente Natura 2000, Commune de Sainte-Croix-de-Caderle Sabine BRETONVILLE, Conseillère municipale, Mairie de Saint-Jean du Gard Serge BARTHELEMY, Conseiller municipal, Mairie des Plantiers Henriette LYONNET, Conseillère municipale, Mairie des Plantiers Noël DESORT, Conseiller municipal, Maire de Saumane	
Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations Rosalie LEFEU, Ingénieure forestière, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois Bernard CABANNES, Président de l'Association d'animation culturelle La Diligence et administrateur du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs lozériens Emmanuelle BROQUIN, chargée de mission, Agence de Développement Touristique du Gard Nicolas ISSARTE, Camping de l'Arche, représentant de la Fédération de l'hôtellerie de plein air	
Autres participants Sylvette DEVARENNE, Propriétaire forestier et habitante de Thoiras	
PERSONNES EXCUSEES	

Nathalie LAMANDE, chargée de mission Natura 2000, DREAL Occitanie
Dominique MEFFRAY, chargée de mission Natura 2000, DDT Lozère
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Service départemental ONCFS Lozère
Service départemental ONCFS Gard
Jérôme MOLTO, technicien Connaissance et Veille, Massif Aigoual, Parc National des Cévennes
Denis BOUAD, Président, CD30
Sandrine LAGLOIRE, Responsable Espaces Naturels, CD48
Jacques RIGAUD, Président, Pays Aigoual Cévennes Vidourle
Pierre FESQUET, Maire de Moissac VF
Stéphane SCHNEIDER, Maire de Corbès
Michel RUAS, Maire de Saint-Jean
Eric DEBENNE, Directeur du CDT Lozère
Arnaud ROSINACH, Responsable Formation, Le Merlet
Fédération Départementale de Chasse du Gard

François ABBOU, président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants ainsi que la commune de Saumane pour son accueil.

L'ordre du jour de la réunion est alors énoncé :

- Vidéo Agence de l'Eau / DREAL – Gestion milieux aquatiques et prévention des inondations (3min30)
- Point sur le contexte Natura 2000 2016
- Actions : bilan 2016 et programme 2017
- Budget : bilan 2016 et prévisions 2017
- Election structure animatrice
- Questions diverses
- Option : Vidéo site Natura 2000 Vallon de l'Urugne – 14min

Vidéo – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Karen JOYAU indique que régulièrement des élus ou habitants la questionnent sur la gestion de la rivière. Cette vidéo, découverte lors d'une réunion au SMAGE des Gardons, semble répondre clairement à ces interrogations récurrentes. Il lui a donc semblé intéressant de proposer son visionnage aux membres du COPIL.

Jeannine BOURRELY regrette que les forestiers ne soient pas associés aux SDAGE¹ et au SMAGE². Le fonctionnement des écosystèmes forestiers sur un bassin versant et leur gestion ont des interactions avec la gestion de l'eau.

Elle informe, par ailleurs, les participants au COPIL, d'un programme de reboisement sur Saint-Jean du Gard avec la Caisse des Dépôts et Consignation. Ce programme vise à rechercher les essences les plus adaptées aux milieux cévenols et comprend également un axe de recherche sur les modes et dynamiques de travail partenarial.

François ABBOU partage les messages de cette vidéo mais est plus critique vis-à-vis de la loi GEMAPI qui délègue les compétences de gestion de l'eau aux intercommunalités et qui n'indique pas clairement le principe même de la gestion de l'eau par bassin versant. La solidarité amont/aval semble écartée par cette loi, ce qui est d'autant plus dramatique pour les territoires ruraux.

¹ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

² SMAGE : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Equilibrée des Gardons

Contexte 2016

Karen JOYAUX présente le contexte de l'année 2016. De manière globale, la répartition du temps de travail correspond au prévisionnel. Cependant, elle indique que la lettre d'information n'a pas pu être réalisée en 2016 et que l'organisation du Rallye Nature, animation pour les collégiens a pris plus de temps que prévu. Ces deux points seront détaillés par la suite.

ACTIONS : Bilan 2016 et programme 2017

Dans le diaporama, le texte en noir correspond au bilan 2016, le texte en bleu correspond au prévisionnel 2017.

- **Patrice BENOIT** précise que le temps de montage d'un contrat Natura 2000 est long mais que ce temps est souvent nécessaire pour s'assurer de la pérennité et de la réussite du contrat Natura 2000. Les propriétaires et acteurs concernés peuvent ainsi mieux s'approprier la démarche.
- Concernant la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard évoquée dans le cadre des projets de contrat Natura 2000, **Christine BOYER** rappelle à la chargée de mission Natura 2000 et à l'ONF (en tant que gestionnaire) que l'agrément du Plan Simple de Gestion de la propriété de la Fédération de Chasse n'a pas encore été renouvelé.
- Aux réunions de COPIL précédentes, il avait été évoqué la possibilité d'organiser une réunion à l'attention des propriétaires forestiers du site Natura 2000 pour leur présenter les contrats Natura 2000 forestiers existants. La réunion avait été repoussée dans l'attente de déblocage de crédits sur ces outils. Des appels à projets étant maintenant ouverts sur les contrats Natura 2000, la question se pose à nouveau. **Les représentants des forestiers** pensent, en effet, qu'il peut être intéressant d'organiser une telle réunion. **Le COPIL acte l'organisation d'une réunion pour les propriétaires forestiers sur les contrats Natura 2000.** **Karen JOYAUX** se rapprochera du CRPF et du Syndicat des Forestiers pour co-organiser une réunion à l'automne.
- **Karen JOYAUX** précise que 4 agriculteurs se sont manifestés et sont éligibles aux MAEC en 2017.
- **François ABBOU** développe le principe du Pacte Pastoral Intercommunal. Il s'agit d'un projet émanant des éleveurs, accompagné par la recherche et soutenu par les élus de la CC CAC-TS. L'enjeu est d'assurer la pérennité du pastoralisme sur le territoire Causses Aigoual Cévennes-Terres solidaires en raison de ses fonctions socio-économiques, culturelles, écologiques et paysagères. Ce Pacte Pastoral Intercommunal présente un caractère innovant et atypique du fait qu'il est issu d'une démarche ascendante et qu'il expérimente le développement d'un droit négocié : régulation juridique locale faisant le pont entre la législation et les réalités territoriales. Dans le cadre de la réponse à l'Appel à Projets « Terra Rural » lancé par la Région, la CC CAC-TS a été retenue et va embaucher un animateur du Pacte Pastoral. **Karen JOYAUX** affectera 10% d'un équivalent temps plein de son temps de travail à ce projet.
- En 2015, le site Natura 2000, le PNC, le Syndicat des Forestiers et le CRPF avaient participé ensemble à la Journée de l'Arbre, de la Plante et du Fruit à Saint-Jean du Gard. La participation à cette manifestation avait été proposée par le Président de COPIL à la réunion du COPIL du 29/01/2015. Cette participation n'a pas été reconduite en 2016 mais il est proposé de la reconduire en 2017. **Le COPIL acte la participation du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » à cette manifestation.** **Le CRPF et le Syndicat des Forestiers** sont également intéressés pour tenir un stand en commun. Une demande sera réalisée au Parc National des Cévennes, ainsi qu'aux sites Natura 2000 voisins des Vallées Cévenoles.
- Concernant le Rallye Nature, **Jeannine Bourrely** propose que le Groupement de Développement Forestier soit associé à cette animation. **Karen JOYAUX** va transmettre cette proposition aux co-organisateurs du Rallye Nature et fera le point avec **Rosalie LEFEU** sur la manière dont le GDF pourrait participer cette année.
- **Sylvette DEVARENNE** demande des précisions sur le rôle de Natura 2000 par rapport au projet de création d'un circuit de motocross sur Saint-Jean du Gard.

Karen JOYAUX rappelle que la démarche Natura 2000 n'a pas vocation à interdire les activités mais bien à concilier activités socio-économiques du territoire et préservation de la biodiversité. Le rôle du chargé de mission Natura 2000 est d'accompagner les porteurs de projet qui le souhaitent sur le volet environnemental, que les projets soient soumis ou pas à évaluation des incidences. La chargée de mission Natura 2000, en partenariat avec le référent Natura 2000 à la DDTM 30 (Patrice BENOIT), transmet également les informations réglementaires relatives à la nature du projet.

Dans le cas de ce projet de création de circuit de motocross, **Karen JOYAUX** rappelle qu'elle a été sollicitée dès le début de la démarche, il y a plus de 2 ans, à la fois par les porteurs de projet et les opposants au projet. Elle a transmis aux deux parties le même mail faisant le point sur les informations réglementaires, après échanges avec les services de l'Etat.

Patrice BENOIT apporte également des précisions réglementaires sur l'état actuel du projet.

Un mail actualisé recensant les différentes informations réglementaires est présenté ci-dessous.

Extrait de mail faisant le point réglementaire sur le projet de création de circuit de motocross à Saint-Jean du Gard, envoyé aux personnes demandeuses et actualisé :

Comme convenu, concernant votre demande de renseignement sur le projet de motocross sur St Jean du Gard, voici les éléments :

- le mail envoyé aux personnes m'ayant sollicité (porteur de projet et riverain contre le projet) à l'automne 2014 :

Comme convenu, voici donc les infos réglementaires concernant la création d'un circuit de motocross.

-Selon le type de circuit (à voir avec le Bureau de la Réglementation et des Polices Administratives à la Préfecture - 04 66 36 42 40), la création d'un circuit est soumise à :

- autorisation au titre du code du sport : R331-35 à 44 via le formulaire téléchargeable ici : <https://www.gard.gouv.fr/Demarches-administratives/Autres-demarches/Manifestations-sportives>
- permis d'aménager au titre du code de l'urbanisme : *R421-19-f

-Si le projet est situé dans un massif boisé de plus de 4 ha, une autorisation de défrichement est nécessaire.

-Par rapport à Natura 2000, la création d'un circuit est soumise à évaluation des incidences (<http://valleegardonsaintjean.n2000.fr/qu-est-ce-que-natura-2000/evaluation-d-incidences>) soit via l'item 23 du décret national du 9/04/2010 (L'homologation des circuits accordée en application de l'article R. 331-37 du code du sport) soit via l'item 8 de l'arrêté préfectoral n°2013-169-0006 du 18/06/2013 (l'aménagement d'un terrain pour la pratique des sports ou loisirs motorisés...).

Toute autorisation de défrichement est également soumise à évaluation des incidences.

-Selon le zonage du PLU, le règlement définira si un circuit y est autorisable (ou non).

>

> -Concernant le bruit, je n'ai pas trouvé d'éléments précis, la Préfecture devrait pouvoir vous renseigner plus précisément si besoin.

- la DDTM30 m'a indiqué qu'effectivement une demande d'autorisation de défrichement avait été réalisée. Le dossier a été réceptionné complet le 20/10/2016, la décision d'autorisation de défrichement a été prise le 2/11. Afin de constituer le dossier complet une évaluation des incidences est nécessaire au minimum, une étude d'impact peut être demandée selon les projets. Le porteur de projet a réalisé une demande d'examen au cas par cas pour être dispensé d'étude d'impact. La décision a été prise le 6/07 pour cette demande. Les documents de cette demande sont disponibles au lien suivant :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/2016-defrichement-de-6000-m%C2%B2-pour-la-realisation-a22466.html>

La demande d'examen au cas par cas tient lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 (cf V de l'article R122-5 du Code de l'Environnement) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000033051541&cidTexte=LEGITEXT000006074220>

Vous remarquerez des erreurs dans le formulaire de demande d'examen au cas par cas, notamment la prise en compte du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Mialet » uniquement qui leur fait conclure une

situation du projet hors site Natura 2000. Ces éléments ont été repris et corrigés par les services de l'Etat dans la décision.

Sylvette DEVARENNE souhaiterait que le rapport d'activités soit plus complet et explicatif à ce sujet. **Karen JOYAUX** ajoutera l'extrait de mail ci-dessus dans le rapport d'activités également.

- **Sylvette DEVARENNE** aimerait savoir si Natura 2000 a réellement retardé les travaux du Train à Vapeur des Cévennes par rapport à la présence potentielle de chauves-souris. **Patrice BENOIT** et **Karen JOYAUX** confirment qu'il n'y a pas eu de retard de quelque manière que ce soit des travaux du Train à Vapeur des Cévennes causé par Natura 2000 et les chauves-souris.

Pour rappel, les chargés de mission Natura 2000 concernés par les travaux (Sites Natura 2000 Vallées du Gardon de Mialet et du Gardon de Saint-Jean) ont été sollicités dès juin 2013 par le maître d'ouvrage Ales Agglomération afin d'accompagner le projet sur les questions environnementales les concernant. L'ONEMA et les services de l'Etat concernés ont également été sollicités en même temps pour les questions d'ordre environnemental.

Les enjeux environnementaux majeurs de ces travaux étaient :

- protection de la faune aquatique (poissons, écrevisses à pattes blanches), partie très bien prise en compte par la loi sur l'eau ;

- mesures de précaution vis-à-vis des espèces invasives ;

- protection des chauves-souris potentiellement présentes dans les ouvrages sur lesquels auront lieu les travaux, enjeu le moins connu et le plus complexe à prendre en compte.

Les chargés de mission Natura 2000 ont effectué des prospections terrain sur une majorité des zones de travaux prévus durant l'été 2013. Certaines zones étaient inaccessibles pour réaliser des prospections avec leurs propres moyens, comme les ouvrages de grande taille de franchissement des Gardons. Ces ouvrages constituaient également les abris les plus favorables pour les chauves-souris (pas de dérangement, proximité du cours d'eau).

Etant donné l'ampleur des travaux, il a été préconisé au maître d'ouvrage de se faire accompagner d'un chiroptérologue (expert chauves-souris) de manière ponctuelle afin de compléter le diagnostic des chargés de mission Natura 2000 sur les zones non prospectées et de sensibiliser les ouvriers en charge des travaux à ces problématiques. Le coût de cet accompagnement estimé à 3 jours était chiffré à 1500€ TTC.

En effet, la mort de chauves-souris emmurées lors de travaux sur des ouvrages d'art et bâtiments est fréquente et sous-estimée. Plusieurs solutions simples existent pour éviter de tuer les chauves-souris tout en garantissant la sécurité de l'ouvrage.

Le maître d'ouvrage n'a pas souhaité se faire accompagner d'un chiroptérologue. Les chargés de mission Natura 2000 ont donc répondu du mieux qu'ils ont pu aux demandes du maître d'ouvrage (accompagnement évaluation des incidences, échanges avec bureaux d'études, etc.) et ont participé aux réunions proposées.

La démarche Natura 2000 n'a en rien retardé les travaux du Train à Vapeur de Cévennes.

- A la demande de plusieurs personnes, **Karen JOYAUX** transmet le lien du site internet de l'observatoire du patrimoine naturel du Gard sur lequel vous pouvez enregistrer vos observations naturalistes :

<http://www.naturedugard.org/>

- Concernant le périmètre du site Natura 2000, **Patrice BENOIT** précise que l'arrêté de désignation en ZSC du site Natura 2000 a été pris avec l'ancien périmètre. En effet, la France était sous la menace d'un contentieux avec l'Europe, ces désignations ont donc dû être très rapides et n'ont pas pu intégrer les modifications de périmètre.

Toutefois, les modifications de périmètre seront intégrées au cours d'un prochain arrêté modificatif.

- **Louise SALATHE** demande des précisions quant à la désignation initiale des sites Natura 2000 et les critères pris en compte. **Sylvette DEVARENNE** est intéressée par cette question également et souhaiterait savoir pourquoi le bassin versant de la Salindrenque (affluent du Gardon de Saint-Jean) n'est pas intégré au site Natura 2000.

Concernant la désignation des sites Natura 2000, **Patrice BENOIT** indique qu'il y a eu à la fois des critères scientifiques liés aux milieux et espèces présentes dans un certain périmètre mais également des critères politico-historiques pas tous connus. **François ABBOU** illustre ce propos en expliquant que le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » avait failli être écarté des sites désignés en Natura 2000, qu'il avait appris cela un peu par hasard, et qu'ils avaient ensuite, avec plusieurs élus de la vallée, envoyé un courrier au Préfet pour motiver la désignation de la Vallée du Gardon de Saint-Jean en site Natura 2000.

En complément, pour le bassin versant de la Salindrenque, **Karen JOYAUX** ajoute que ce bassin versant est assez grand et que dans les découpages de bassin versant, il est toujours considéré à part.

- L'association Gard Nature a lancé récemment un groupe de travail informel pour travailler sur un cahier des charges type permettant la récupération et l'utilisation des données naturalistes générées au cours d'études commanditées par les collectivités. **Karen JOYAUX** a participé à cette 1^{ère} réunion.

Il est proposé au COPIL qu'elle poursuive cette participation et transmette aux membres du COPIL la version finale de ce cahier des charges. Le COPIL acte cette proposition.

BUDGET : Bilan 2016 et prévisions 2017

- Le budget est explicité. L'enveloppe financière est constante, proportionnellement aux besoins liés à l'animation des 3 sites Natura 2000 dont la Communauté de Communes a la charge et au prorata de la durée de demande de subvention (15 mois). Au vu de la prise en charge des sites Natura 2000 du Causse Noir, de la diminution du temps de travail de Karen Joyaux (80% au lieu de 100%, dont 10% dédié au projet Pacte Pastoral) et de la durée de la subvention de 15 mois, un CDD d'appui à l'animation Natura 2000 est prévu, à hauteur de 80% d'un temps-plein sur 1 an.
Le COPIL acte cette proposition de budget.

Election structure animatrice

- **Patrice BENOIT** indique que, de la même manière que le collège des collectivités a ré-élu François ABBOU à la présidence du COPIL l'année dernière, il est prévu de procéder à une nouvelle élection de la structure animatrice. Il précise qu'aucun quorum n'est nécessaire pour procéder à ce vote.
Une seule structure est candidate : la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires représentée par François ABBOU.
A l'unanimité, les représentants des collectivités présents votent pour que la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires soit à nouveau structure animatrice du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean ».
- **Patrice BENOIT** informe les membres du COPIL qu'un nouvel arrêté de composition de COPIL sera pris prochainement, dû principalement à la fusion des Régions. Ce nouvel arrêté est l'occasion d'intégrer des structures qui le souhaiteraient. Il invite les membres du COPIL à faire leurs remontées à la chargée de mission Natura 2000 s'ils ont des propositions en ce sens.
François ABBOU confirme que toutes les structures intéressées sont bienvenues au sein du COPIL.

Questions diverses

- **Louise SALATHE** recherche des informations sur une maladie du poireau. Plusieurs personnes lui indiquent de se tourner vers la FREDON (www.fredonlr.com) ou la chambre d'agriculture.
- Des précisions sont également demandées sur la Renouée. Voici un lien vers la fiche d'identification Renouée du site internet « invasives » du SMAGE des Gardons :
<http://invasives.les-gardons.com/wikini/wakka.php?wiki=ReynoutriaSp>
Karen JOYAUX rappelle que les actions de lutte contre la Renouée sont maintenant ciblées sur la détection précoce. Le secteur en amont de la confluence entre la Borgne et le Gardon de Saint-Jean (Saint-André de Valborgne, Bassurels, Le Pompidou) ne présente aucune Renouée d'après les connaissances que nous avons. Si une Renouée y est observée ou suspectée, il est important de prévenir au plus vite la chargée de mission Natura 2000 ou le SMAGE des Gardons afin de pouvoir réagir rapidement et d'éviter une propagation de cette espèce.
Il est également important d'être vigilant lors de travaux, de déplacement de terre, de déplacement d'engins ou de personnes afin d'éviter une implantation de l'espèce sur ce secteur.
- **Emmanuelle BROQUIN** recherche des informations sur des punaises envahissantes. Elle enverra un mail aux forestiers et à la chargée de mission Natura 2000.

Vidéo Site Natura 2000 Vallon de l'Urugne, Lozère

- Des échanges ont lieu suite à la visualisation de cette vidéo, appréciée par les personnes présentes. Des partenariats avec Cévennes Ecotourisme ou Gîtes de France pourraient permettre de valoriser le patrimoine naturel des sites Natura 2000, atouts pour le territoire.

En conclusion de ce comité de pilotage, **François ABBOU** remercie de nouveau les participants et indique qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis très prochainement pour validation.

-00000000000-

Compte-rendu réalisé par Karen JOYAUX
Validé par François ABBOU, président du comité de pilotage
et l'ensemble des membres du comité de pilotage



"COMMUNAUTÉ DE COMMUNES"
CAUSSES - AIGOUAL - CÉVENNES
Terres Solidaires
30124 L'ESTRECHURE